

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 12 (1904)

Artikel: Notice sur un Plappart de la Vile de Soleure (Cabinet des médailles de Winterthour)

Autor: Muyden, A.-St. van

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notice sur un Plappart de la Ville de Soleure

(Cabinet des médailles de Winterthour.)



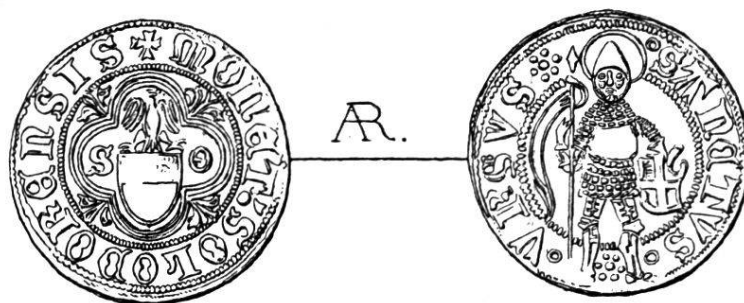
Il existe au Cabinet de Winterthour, parmi beaucoup d'autres monnaies fort rares ou absolument inédites, un plappart des plus curieux par la figure en pied de saint Ours figurée sur l'avvers. Disons d'abord que les monnaies ainsi nommées furent le prototype des batzen ou pièces de

4 kreuzer et qu'elles apparaissent pour la première fois à Soleure vers le milieu du XV^e siècle avec d'autres mon-

naies. C'est aussi à cette date qu'on peut faire remonter l'exemplaire de Winterthour qui fait l'objet de cette notice. Ce fut vers la fin du XV^e siècle seulement que des monnaies plus importantes furent émises, telles que les dicken et thaler. Voici la description de la pièce qui va nous occuper :

Écu de Soleure, accosté des lettres S et O, surmonté d'une aigle au vol abaissé, le tout dans un quadrilobe double à chaque angle duquel se trouve un ornement en forme de trèfle. Grènetis.

✠ MONET: SOLODORENSIS Grènetis.



R. Saint Ours armé de toutes pièces, la tête nimée, tenant une oriflamme de la main droite et la main gauche appuyée sur une targe (bouclier) échancrée, ornée d'une croix.

• STURCTVS • ❖ • VRSVS ❖

Pour le dire en passant, les monnaies qui offrent des représentations de costumes militaires sont rares; ce sont plutôt les sceaux qui en offrent les exemples les plus fréquents. Il était coutume au moyen âge de représenter les anciens saints et martyrs, dont l'existence remontait en réalité à l'antiquité et aux premiers siècles du christianisme, avec leurs attributs caractéristiques ecclésiastiques ou militaires, qu'on assimilait aux costumes contemporains. Si le saint était en armure on se contentait de lui donner celle qui était portée une ou deux générations auparavant et cela contentait, à une époque illettrée, les plus difficiles.

Le costume militaire que porte saint Ours sur le plappart de Winterthour, pièce du milieu du XV^e siècle, est celui d'un homme d'armes de la fin du XIV^e ou mieux du commencement du XV^e siècle.

Le saint, comme il a été dit plus haut, est représenté entièrement armé, sa tête est nimbée, sa main droite tient une oriflamme et sa main gauche soutient une targe (bouclier) ornée d'une croix.

L'armure, assez composite, représente ici plutôt celle d'un chef de milices urbaines que celle d'un chevalier.

Le corps était revêtu d'une sorte de justaucorps à manches, nommé le gambison. Ce gambison était fait d'une toile double ou d'étoffe doublée de toile ; il était rembourré et piqué. Sur le plappart cette partie du costume n'est pas visible, mais il se pourrait que la torsade que l'on aperçoit au bas de la jupe soit justement la bordure inférieure de ce gambison.

Ces gambisons étaient faits de diverses manières, en peau souple d'une certaine épaisseur ou en peau de daim mince à l'extérieur et de toile à l'intérieur, matelassée entre deux et le tout piqué ; mais le plus souvent ils étaient composés de deux toiles matelassées et piquées. Il faut chercher l'origine de ce vêtement à l'époque où les chevaliers abandonnèrent la broigne pour adopter la cotte de mailles ou haubert. Effectivement si la broigne ne laissait pas pénétrer les armes elle n'empêchait pas le corps d'être meurtri par les coups.

Souvent aussi les parties du corps qui n'étaient pas protégées par le gambison, ou bien celles de ce dernier qui n'étaient pas recouvertes de mailles, étaient garnies de petites plaques de métal, d'anneaux ou de clous à l'instar de l'ancienne broigne. Le gambison fut en usage depuis le commencement du XII^e siècle jusqu'à l'adoption définitive de l'armure complète, formée de plaques de métal articulées, au XV^e siècle, et même plus tard. La forme se modifia et, de long qu'il était au XII^e siècle, il devint de plus en plus court lorsqu'on adopta les plates de fer pour la défense des bras et des jambes et ne fut plus qu'une sorte de justaucorps s'arrêtant à la naissance des bras et descendant jusqu'au milieu des cuisses.

Au XIV^e siècle la poitrine fut considérablement capitonnée, le tout était alors recouvert d'une cotte d'armes faite de soie, de velours ou de drap aux couleurs du chevalier ; les jambes et les bras étant recouverts de plates.

Nous voyons sur la planche que le saint a le bas-ventre protégé par une braconnière, sorte de tablier de peau attaché à la ceinture et garni de plaques de fer battu rectangulaires, cousues et rivées.

La poitrine est défendue par un plastron de fer d'une seule pièce (pansière) et il n'est guère admissible que les plaques de fer de la braconnière citée précédemment aient pu se continuer sous cette pansière, ce qui eût fait double emploi et double superposition de métal.

Un camail recouvre la tête de saint Ours et l'emboîte entièrement jusqu'aux épaules, tout en laissant le visage à découvert. Ce camail, qui était en peau, est garni, comme la braconnière, de plaques de métal cousues et rivées et n'est pas en mailles. On aperçoit sur le dessin les plaques de bordure du camail autour du visage, lesquelles sans doute s'arrêtaient au casque qui sans cela eût été difficile à assujettir ; ce camail, qui alors était fixé par des arrêts au bord inférieur du dit casque ou sur sa face inférieure externe, se rabattait sur les épaules lorsque la tête était découverte.

Notre guerrier porte sur la tête un casque conique, modification de la cervelière, que les chevaliers, depuis le règne de saint Louis, portaient sous le grand heaume. Comme ce dernier fatiguait énormément, tant par son poids que par le défaut de ventilation, ils ne le mettaient qu'au tournoi et durant le combat. Sur les miniatures en effet, les chevaliers sont souvent figurés combattant avec la cervelière seule, voire même avec le camail seul lorsque celui-ci couvrait la tête. La cervelière suivit la forme du heaume et, de ronde qu'elle était, devint pointue lorsque les heaumes eux-mêmes devinrent coniques vers la fin du XIII^e siècle.

L'armure de notre homme d'armes se complète par des manches de mailles attachées au gambison à la hauteur des épaules et sur ces manches sont fixées par des courroies à l'avant et à l'arrière-bras des plates qui protègent la partie postérieure des bras. C'est donc là le costume d'un homme d'armes de la fin du XIV^e siècle, dont les mains sont couvertes en outre de gantelets de peau.

Les jambes enfin sont armées et couvertes par des grèves et des cuissards, reliés par des genouillères, le tout articulé comme on peut le distinguer sur la planche. Des solerets faits de lames de fer protègent les pieds et se terminent en pointe, sans que pour cela ils soient à la poulaine, c'est-à-dire que ces pieds soient terminés à leur extrémité par les longs appendices appelés de ce nom et qui apparaissent au XV^e siècle.

L'écu que tient à la main gauche le saint n'est autre que la targe en usage à cette époque. L'entaille qu'on y voit était faite pour laisser passer la lance pendant la charge et comme cette targe se tenait de la main gauche cette entaille devrait ici se trouver à dextre et non à senestre, ce à quoi le graveur n'a pas songé.

Sur d'autres monnaies soleuroises, telles que les magnifiques thalers, bien connus, du commencement du XVI^e siècle, nous retrouvons saint Ours armé de toutes pièces. Les écus, fort rares du reste, de cette ville et datés de 1501 nous le montrent couvert d'une armure complète d'homme d'armes de la fin du XV^e siècle. La tête, nimbée, est couverte d'une salade à visière relevée, casque à timbre rond et à long couvre-nuque allongé qu'on portait à cette époque et qui souvent était muni d'une visière mobile qui durant le combat était abaissée sur le visage, était percée de trous pour la respiration et de deux fentes horizontales pour la vision. La poitrine est couverte d'une cotte d'étoffe ornée d'une

croix qui couvre la pansière et le saint tient une oriflamme tout en ayant la main gauche appuyée sur le pommeau d'une longue épée transversale. Du reste, tous les détails de l'armure qu'il porte sont fort bien dessinés et on y remarque entre autres les tassettes destinées à protéger les cuisses et le bas-ventre.

Les thalers non datés de la période suivante, soit du commencement du XVI^e siècle, représentent enfin saint Ours dans une acception analogue, sauf que l'armure n'a plus le caractère gothique de la précédente et que la tête est couverte d'un armet à visière relevée.

La pose du personnage sur les thalers en question se retrouve ailleurs et rappelle les saints représentés sur les vitraux de l'époque.

Genève, 1903.

A.-St. van MUYDEN.

